

- **Pour votre enfant**, quelle que soit la saison :
  - 5 bodys,
  - 5 pyjamas,
  - 4 brassières ou pulls ou gilets acryliques ou polaires,
  - des chaussons ou chaussettes,
  - 2 bonnets,
  - des bavoirs,
  - 1 turbulette ou gigoteuse.



**Pour habiller votre enfant après la naissance, pensez à préparer une tenue complète (body, pyjama, bonnet, chaussons ou chaussettes, brassière) et à la placer bien en évidence dans votre valise.**

- **Matériel pour le change ou les bains :**
  - 4 serviettes de toilette (1 par jour),
  - 3 gants de toilette,
  - coton en carrés,
  - savon doux bébé,
  - brosse ou peigne,
  - 1 paquet de change complet 3 kg (paquet de 30).
- **Pour la sortie (J+3 pour un accouchement normal, J+4 pour un accouchement par césarienne) :**
  - 1 couverture,
  - 1 combinaison ou 1 gilet selon la saison,
  - si vous repartez en voiture, nacelle ou maxi-cosy.

- **Pour vous :**

- 1 paréo pour la salle de naissance,
- 3 chemises de nuit ou pyjamas, ouverts sur le devant,
- si vous allaitez, 2 ou 3 soutiens gorge d'allaitement et un paquet de coussinets d'allaitement,
- si possible, 1 coussin d'allaitement,
- des slips filets jetables,
- 1 débardeur en coton/Lycra pour le peau à peau,
- nécessaire de toilette, peignoir ou serviettes de bain, chaussons,
- deux briquettes de jus de pomme (25cl) ou eau minérale (seules boissons autorisées en salle de naissance).



Vous avez également la possibilité d'apporter quelques CD de musique pour la salle de naissance.

### **Documents à ne pas oublier !**

- Carte de groupe sanguin (y compris vérification et phénotype).
- Carnet de vaccinations des deux parents qui vous sera demandé par le pédiatre lors de la visite de sortie du nouveau-né.
- Livret de famille et/ou acte de reconnaissance.
- Carte d'identité.
- Carte vitale.
- Votre dossier de grossesse (examens, échographies...).

### **Informations importantes**

La déclaration de naissance de votre enfant doit être faite **dans les cinq jours** qui suivent la naissance, auprès du service d'état-civil de la mairie de Chambéry.

Si vous n'êtes pas mariés, nous vous invitons vivement à faire une **reconnaissance anticipée** à la mairie de votre domicile. Cette formalité facilitera la prise en charge.